

**SARS-POTERIES**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 09 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra SIMPERE, maire.

**Etaient présents :** Sandra SIMPERE, maire, Didier CARETTE, adjoint, Frédéric DARCHU, Peggy BERNARD, Guillaume PIERART, Typhaine MAILLARD

**Date de convocation :** 05 décembre 2024      **Date d'affichage :** 05 décembre 2024

**Nombre de Conseillers présents :** 6      **Qui ont pris part aux délibérations :** 6

**Secrétaire de séance :** Didier CARETTE

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2024**

Madame la Maire, ouvre la séance et demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 10 septembre transmis par mail avec la convocation.

**Aucune observation n'est formulée, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil du 10 septembre 2024.**

**2. Admission en non-valeur**

Madame la Maire rappelle que les créances correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pas été mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Le 17 janvier, le comptable du centre de gestion d'Avesnes nous a transmis par mail une liste de demande d'admission en non-valeur correspondant à des titres de 2018, 2019 et 2020 pour un montant de 67,10 €. Lors du conseil municipal du 06 février 2024, l'assemblée avait refusé de mettre cette somme en non-valeur et avait demandé au centre de gestion d'Avesnes de faire le maximum pour recouvrer cette somme.

Suite à des réclamations envoyées par la commune, 3 personnes sur 5 sont venues régler les sommes demandées. À aujourd'hui la somme à admettre en non-valeur est de 26 euros.

Afin de régulariser la situation budgétaire de la commune, le comptable public demande donc d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Nature juridique	Exercice	Pièce	Objet	RAR	Motif
Particulier	2018	151	Garderie	1.50	RAR inférieur au seuil poursuite
Particulier	2018	160	Garderie	6.5	RAR Inférieur au seuil poursuite
Particulier	2019	74	Garderie	18	Poursuite sans effet

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil à main levée et à l'unanimité acceptent cette proposition.**

### 3. Décision modificative n°1

Madame la Maire explique que suite aux conseils du Conseiller aux Décideurs Locaux il convient de faire une décision modificative budgétaire.

Lors de l'établissement du budget primitif, les intérêts des prêts soient 57 830 € ont été prévus en investissement au lieu de les prévoir en fonctionnement. Enfin, il convient de corriger une erreur datant de 2021, un enregistrement de 10 000 € a été effectué à tort au 1316 au lieu du 1321 concernant une subvention de l'agence de l'eau pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique.

SECTION FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 808.80 €
<b>Total R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 808.80 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	47 021.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D-023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>47 021.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	57 830.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>57 830.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 021.20 €</b>	<b>57 830.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 808.80 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	47 021.20 €	0.00
<b>Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>47 021.20 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1316 : Autres établissements public locaux	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>Total 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	47 021.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>47 021.20 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>47 021.20 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>47 021.20 € €</b>	<b>10 000.00 €</b>

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour : 5

Contre :

Abstention : 1 (Peggy BERNARD)

Modalité de vote : main levée

#### **4. Cession des parcelles A900 et A901 du CCAS à la commune**

Le CCAS est propriétaire des parcelles A900 et A901 situées rue Jean Imbert.

La parcelle A900 comprend les locaux de la boulangerie, le logement de la boulangerie et des garages dont un est en location d'une superficie de 18,15 ares et la parcelle A901 comprend un logement en location d'une superficie de 1,72 ares.

La boulangerie va prochainement être rénovée cependant pour prétendre à un maximum de subventions, il est préférable que les locaux appartiennent à la commune.

Le CCAS cède donc, à l'euro symbolique, les parcelles A900 et A901 à la commune.

Madame la Maire propose donc aux membres du conseil municipal d' :

**ACCEPTER** la cession à l'euro symbolique par le CCAS à la commune les parcelles cadastrées :

- A900 comprenant les locaux de la boulangerie, le logement de la boulangerie et les garages (superficie 18,15 ares)
- A901 comprenant le logement (superficie 1.72 ares)

**AUTORISER** Madame la Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tout document afférent à cette acquisition

**APPROUVER** l'entrée au patrimoine de la commune qui sera réalisée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M57

**DIRE** que les frais afférents à la cession seront à la charge de la commune

**DIRE** que l'établissement de l'acte sera confié à une étude notariale

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil à main levée et à l'unanimité acceptent cette proposition.**

#### **5. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN**

Madame la Maire explique qu'il y a lieu de délibérer sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Compétence DECI : Busigny, Estrée-Blanche, Noyelles-sur-Escaut, Sains-du-Nord, Rumilly-en-Cambrésis et Crespin

Compétence eau potable : Trescault, Paissy, Havrincourt et Urvillers

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil à main levée et à l'unanimité acceptent cette proposition.**

#### **6. Subvention exceptionnelle Sars-en-Fête**

Madame la Maire, explique que suite au changement de bureau de l'association Sars-en-Fête, un dossier de subvention exceptionnelle a été rempli. En effet l'association n'a pas reçu de subvention en 2023 étant donné que tous les documents nécessaires à l'examen du dossier n'avaient pas été fournis.

Madame la Maire explique que selon le dossier de demande de subvention pour être équilibré le budget de l'association aurait besoin de 1 300 €.

Madame la Maire propose aux conseillers de verser une subvention exceptionnelle de 1 550 € dont 250 € pour les frais d'animation de la soirée Téléthon.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil à main levée et à l'unanimité acceptent cette proposition.**

## 7. Questions diverses

- Remerciements décès Monsieur Bernard BOULENGER et Guy ERPHELIN
- D.I.A. :  
27 Rue Louis Pasteur Mr SZLUFMAN-WALFISCH Bernard à Famille MENET  
112 Rue Jean Jaurès Mme WAULTIER Monique à SCI Immobilière Sarséenne  
21 rue Jean Jaurès Mme CAUCHY Monique et Mr MENET Marc à Mr POUCH François
- Point sur les chiffres de l'Agence Postale Communale :  
De septembre 2023 à septembre 2024 :  
848 dépôts de colis et recommandés  
654 retraits de colis et recommandés  
280 instances retournées  
931 flashages arrivée (colis RAR en instance)  
407 retraits d'espèces  
64 versements d'espèces  
2829 opérations  
1931 paniers
- Noréade - Gestion des eaux pluviales : Suite à une réunion de sensibilisation à la Gestion intégrée des eaux pluviales des communes à la 3 CA qui s'est déroulée le 7 novembre 2024, Madame la Maire partage quelques points importants avec l'assemblée.
- Atlas de la biodiversité communale : Une réunion a eu lieu le 29 octobre avec le PNR cette action démarrera en janvier 2025 pour une année complète. Un article sera inséré dans le bulletin municipal.
- Projet Street Art : Madame la Maire présente le projet et explique ce qui va être mis en place pour la commune (fleurs à l'école niveau 1 et banc à l'école niveau 2) ces deux projets seront livrés en juin 2025.
- Téléthon : Suite au mail envoyé par Monsieur Richard BINET, Président du Club du Bon Accueil, Madame la Maire annonce que 1 164.27 € seront reversés au Téléthon suite aux actions menées durant le week-end du 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.
- Bulletin municipal : Madame la Maire précise qu'il faut faire un bulletin mais surtout ne pas parler des projets au vu de la situation actuelle mais plutôt faire une rétrospective de tout ce qui a été fait de 2020 à 2024. Madame Peggy BERNARD demande pour insérer une page en hommage à Isabelle MAIRESSE, chaque membre du conseil valide cette proposition
- Remplacement de 8 réglottes néon à la salle des sports : Madame la Maire explique que des néons sont à remplacer à la salle des sports, un devis par Xavier DENIMAL a été établi, les membres du conseil municipal sont d'accord pour procéder au remplacement.
- Chauffages église : Madame la Maire propose à l'assemblée de remplacer 6 radiants à l'église qui ne fonctionnent plus, l'assemblée valide la proposition
- Rue Jean Imbert : Madame la Maire profite de cette réunion pour faire un point sur les fissures de la rue Jean Imbert, Monsieur LEFEBVRE de CEREMA s'est rendu sur place le 21 novembre pour effectuer un premier diagnostic, il conseille de faire un diagnostic plus détaillé afin de connaître les causes et conséquences de ces fissures mais avant cela il faut se renseigner pour le financement du diagnostic et des travaux éventuels. Madame SIMPERE a contacté Madame MILLET de CEREMA et devrait avoir des réponses dans les jours à venir.

- Aménagement logement de secours : Madame la Maire explique qu'un devis a été réalisé à Conforama, il faudrait faire d'autres devis ailleurs, pour l'instant la situation est bloquée puisque nous sommes en fin d'année et la commune ne peut plus payer de facture d'investissement. Il faudra reprendre le dossier en début d'année 2025.
- Atelier mémoire proposé par l'ADAR : Madame la Maire fait lecture d'un courrier reçu le 14 novembre par les participants à l'atelier mémoire, il leur a été signalé que celui-ci ne serait pas proposé en 2025 faute de subvention. N'ayant reçu aucune information en mairie, un courrier sera envoyé au directeur de l'ADAR ainsi qu'au président de l'ADAR.
- Cantine scolaire : Madame la Maire explique qu'à partir de janvier 2025 l'inscription se fera au mois et le paiement se fera par prélèvement, la commune a liquidé un maximum de ticket mais ne pourra pas tenir jusqu'aux vacances de février avec les tickets C restants. Au 05 novembre il restait 109 carnets ce qui représentait 282.31 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 20 h 10.

Suivent les signatures :

Sandra SIMPERE,  
Maire

Didier CARETTE,  
Secrétaire de séance